



Bureau des radiocommunications

(N° de Fax direct +41 22 730 57 85)

Circulaire administrative
CAR/210

Le 16 février 2006

Aux administrations des Etats Membres de l'UIT

Objet: Commission d'études 4 des radiocommunications

- **Proposition d'approbation de 2 projets de Question UIT-R révisée**
- **Proposition de suppression de 3 Questions UIT-R**

A sa réunion tenue les 17 et 18 novembre 2005, la Commission d'études 4 des radiocommunications a adopté 2 projets de Question UIT-R révisée et a décidé d'appliquer la procédure de la Résolution UIT-R 1-4 (voir le § 3.4) pour l'approbation des Questions dans l'intervalle qui sépare deux Assemblées des radiocommunications. En outre, la Commission d'études a proposé la suppression de 3 Questions UIT-R.

Compte tenu des dispositions du § 3.4 de la Résolution UIT-R 1-4, je vous prie de bien vouloir faire savoir au Secrétariat (brsgd@itu.int), au plus tard le 17 mai 2006, si votre Administration approuve ou n'approuve pas ces Questions.

Après la date limite susmentionnée, les résultats de cette consultation seront communiqués dans une Circulaire administrative. Si les Questions sont approuvées, elles bénéficieront du même statut que les Questions approuvées à une Assemblée des radiocommunications et deviendront des textes officiels attribués à la Commission d'études 4 des radiocommunications (voir: <http://www.itu.int/ITU-R/publications/download.asp?product=que04&lang=f>).

Valery Timofeev
Directeur du Bureau des radiocommunications

Annexes: 3

- 2 projets de Question UIT-R révisée et la proposition de suppression de 3 Questions UIT-R

Distribution:

- Administrations des Etats Membres de l'UIT
- Membres du Secteur des radiocommunications participant aux travaux de la Commission d'études 4 des radiocommunications
- Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 4 des radiocommunications

ANNEXE 1

Origine: Document 4/59

PROJET DE REVISION DE LA QUESTION UIT-R 73-1/4*

Disponibilité des conduits ~~ou circuits~~ numériques dans le service fixe par satellite et interruptions de trafic

(1992-1993)

L'Assemblée des radiocommunications de l'UIT,

considérant

- a) que des interruptions indésirables, dont des pointes de bruit de forte intensité, se produisent sur les ~~circuits~~ liaisons par satellite;
- b) que ces interruptions ~~ont pour effet de réduire la~~ sont l'une des causes d'indisponibilité lorsqu'elles durent plus de 10 secondes consécutives, les interruptions d'une durée inférieure étant considérées comme de «brèves coupures»;
- c) que les objectifs de l'UIT-T et de l'UIT-R en matière de disponibilité et de coupures brèves ont une incidence majeure sur le coût des systèmes à satellites;
- d) que la durée de certaines interruptions peut dépendre de la configuration du réseau à satellite, et par ailleurs varier selon qu'un opérateur est toujours présent ou non à la station terrienne au moment de l'interruption, ou selon que les antennes de station terrienne peuvent être, ou non, immédiatement pointées vers un autre satellite;
- e) que la Commission d'études 13 de la normalisation des télécommunications continuera de donner des conseils et des avis au sujet des caractéristiques globales de qualité de fonctionnement du réseau à la Commission d'études 4 des radiocommunications, celle-ci étant chargée du service fixe par satellite;
- f) ~~que l'UIT-T aura besoin de l'assistance d'experts compétents des Commissions d'études des radiocommunications pour apporter une réponse appropriée à cette Question,~~

décide de mettre à l'étude la Question suivante

- 1 Quels sont les principaux facteurs, sur la section par satellite des conduits numériques fictifs de référence, qui influent sur leur ~~disponibilité des circuits ou conduits numériques~~ et sur les brèves interruptions, comme les interruptions de la transmission; ou les salves d'erreurs sur les bits ~~ou les variations du niveau du signal de la bande de base~~?
- 2 Quels objectifs doit-on adopter, compte tenu des objectifs de réseaux globaux, en ce qui concerne la disponibilité des conduits numériques radioélectriques par satellite pour les systèmes à satellites non visés dans la Recommandation UIT-R S.579?

* Cette Question devrait être portée à l'attention de la Commission d'études 13 de la normalisation des télécommunications.

3 Quels objectifs doit-on adopter pour les systèmes à satellites, compte tenu des objectifs de réseaux globaux, en ce qui concerne la durée, la distribution et la fréquence d'apparition des interruptions brèves de transmission, ~~et des paquets d'erreurs de courte durée et des variations brusques du niveau du signal dans la bande de base~~, entre les points définis par le conduit numérique fictif de référence radioélectrique par satellite?

décide en outre

~~1~~—que les résultats de ces études devraient aboutir à l'élaboration d'une Recommandation appropriée d'ici à 2006~~7~~.

NOTE 1—~~Voir la Recommandation UIT-R S.579.~~

Catégorie: S2

ANNEXE 2

Origine: Document 4/62

PROJET DE REVISION DE LA QUESTION UIT-R 263/4

Objectifs de qualité de fonctionnement des liaisons numériques du service fixe par satellite pour la transmission de paquets en protocole ~~par~~ Internet ou de couche supérieure

(1999)

L'Assemblée des radiocommunications de l'UIT,

considérant

- a) que les systèmes du service fixe par satellite ~~doivent faire~~ font partie de la nouvelle infrastructure mondiale de l'information (GII);
- b) que les critères de disponibilité et de qualité de fonctionnement pour la transmission de paquets en protocole ~~par~~ Internet (IP) peuvent avoir une incidence sur la conception des liaisons ~~de~~ par satellite;
- c) que les protocoles et les applications IP ou de ~~niveau~~ couche supérieure sont constamment soumis à de nouvelles exigences qui peuvent avoir une incidence sur la conception des liaisons ~~de~~ par satellite;
- d) que la transmission de paquets IP sur des liaisons ~~de~~ par satellite peut nécessiter l'adoption d'objectifs de qualité de fonctionnement différents de ceux figurant dans la Recommandation UIT-T G.826 et les Recommandations UIT-R S.1062 et UIT-R S.1420₂;
- e) qu'il faut tenir compte des modes d'accès et de la capacité des systèmes requis, pour la conception et la planification des réseaux IP dans le SFS,

décide de mettre à l'étude la Question suivante

- 1 Quelles architectures de réseau ~~de~~ par satellite de référence sont nécessaires pour prendre en charge les protocoles et applications IP?
- 2 Quelle qualité de fonctionnement les liaisons ~~de~~ par satellite doivent-elles offrir pour prendre en charge les protocoles de couche réseau (~~par exemple RSVP, OSPF et IP multidiffusion, ARP et ARP inverse~~), les protocoles propres à Internet (~~par exemple DHCP, IGP et BGP~~) et les protocoles de couche transport (~~TCP/IP, UDP/IP et leurs variantes~~) fonctionnant sur IP?
- 3 Quelle qualité de fonctionnement doivent offrir les liaisons ~~de~~ par satellite pour prendre en charge par exemple la téléphonie, la vidéo, la ~~vidéo~~ vidéotélévisiophonie et le transport de fichiers ~~en~~ fonctionnant sur IP?
- 4 Quelles sont les améliorations possibles à apporter aux protocoles IP ou de ~~niveau~~ couche supérieure dans le modèle de couche IP pour en faire progresser la qualité de fonctionnement sur les liaisons ~~de~~ par satellite?
- 5 Quelle incidence les protocoles de sûreté et de confidentialité IP et autres ont sur les spécifications des liaisons ~~de~~ par satellite?

6 Quelles dispositions l'UIT-R doit-il prendre pour assurer la meilleure liaison possible avec l'UIT-T et d'autres organes de normalisation (par exemple l'IETF)?

7 Quels sont les modes d'accès et la capacité des systèmes requis dont il faut tenir compte pour la conception et la planification des réseaux IP dans le SFS?

décide en outre

1 que ces études devraient être achevées d'ici à 20068.

Catégorie: S1

ANNEXE 3

Origine: Document 4/74

PROPOSITION DE SUPPRESSION DE TROIS QUESTIONS DE LA COMMISSION D'ETUDES 4

A sa réunion de novembre 2005, le Groupe de travail 4B a examiné les Questions qui lui avaient été confiées. A l'issue de cet examen, il a conclu que les travaux requis au titre des Questions énumérées ci-après étaient terminés. En conséquence, il a été proposé de supprimer les Questions suivantes:

- **Question 76-1/4:** Traitement des signaux vocaux et de données pour liaisons de transmission numériques internationales dans le service fixe par satellite.
- **Question 201-1/4:** Systèmes numériques de transmission par satellite du service fixe par satellite dans les réseaux de transport synchrones fondés sur la hiérarchie numérique synchrone (HNS).
- **Question 262/4:** Taux d'erreur admissible et dégradations de la disponibilité des systèmes du service fixe par satellite dues à des effets sur le long et le court terme.

L'étude de ces Questions a débouché sur un certain nombre de Recommandations, dont la Recommandation UIT-R S.1522 sur les effets de la perte de synchronisation, les Recommandations UIT-R S.1149, UIT-R S.1250, UIT-R S.1251 et UIT-R S.1252 sur les applications de hiérarchie numérique synchrone dans les systèmes du service fixe par satellite et la Recommandation UIT-R S.1432 sur les effets des brouillages sur les taux d'erreur et la disponibilité.

Les travaux étant terminés, il est proposé de supprimer les Questions susmentionnées.
